



Communiqué de presse

Stop aux licenciements

A peine le confinement est-il levé que commencent à être évoqués des plans de restructurations assortis de perspectives de suppressions d'emplois sous diverses formes.

FO a depuis le début de la crise sanitaire revendiqué la suspension de toutes les procédures de licenciements en cours ou nouvelles, compte tenu du fait d'une part que les conditions de la défense des salariés concernés n'étaient pas réunies et d'autre part que l'activité partielle (ou chômage partiel) avait justement pour objectif d'éviter les licenciements. FO demande la prolongation de l'activité partielle indispensable à une reprise, qui sera progressive, afin de protéger les emplois.

FO avait d'ailleurs alerté sur les non-renouvellements de contrats d'intérim ou CDD dont les derniers chiffres de Pôle emploi ont montré l'ampleur.

FO refuse que ce soient les salariés qui paient le coût de la crise à nouveau soit par injonctions au « travailler plus » ou au sacrifice sur les salaires et les congés, soit par les licenciements, alors que l'ensemble des entreprises bénéficie des aides de l'Etat et de l'activité partielle.

FO met en garde en particulier sur les recours dans ce contexte aux accords dits de performance collective – introduit par les ordonnances travail.

Aussi FO appelle à un contrôle strict des procédures de suppressions d'emplois, afin d'empêcher les licenciements quand une entreprise a bénéficié ou bénéficie d'aides publiques en particulier.

FO rappelle son exigence, que toutes aides de l'Etat soient soumises à évaluation, conditions, contrôles et sanctions.

FO rappelle son exigence d'une stratégie industrielle et de la nécessité de relocaliser son industrie permettant de garantir la production des biens et services indispensables, à commencer en matière de santé et d'alimentation.

Elle réaffirme la nécessité d'une responsabilisation des donneurs d'ordre sur les sous-traitants et l'ensemble de la chaîne de valeurs

Alors que des secteurs industriels et de services pourraient se trouver en difficulté, la Confédération FO rappelle qu'elle s'est exprimée à plusieurs reprises en faveur soit d'une prise de majorité de capital par l'État, soit d'une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige.

Paris, le 14 mai 2020

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

 mbeugas@force-ouvriere.fr
 01.40.52.84.07